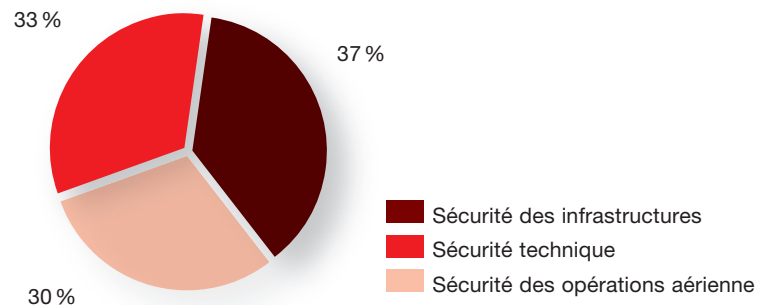


Nettement plus d'audits, un peu moins d'inspections

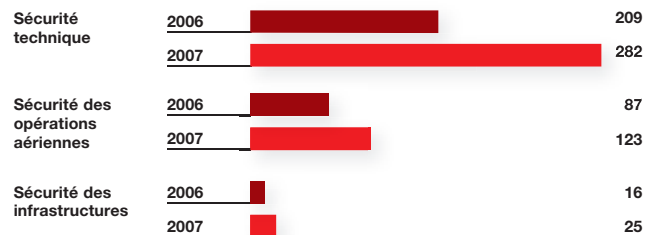
Activité de surveillance

En 2007, l'activité de surveillance des trois divisions de l'OFAC – sécurité technique, sécurité des opérations aériennes et sécurité des infrastructures – sur les acteurs de l'aviation a comporté 430 audits et 425 inspections. Alors que le nombre d'audits a augmenté de 118, soit 38 pour cent, les inspections ont diminué de 73 (14 pour cent). En outre, les inspecteurs de l'OFAC ont également contrôlé 236 avions de compagnies étrangères, dans le cadre du programme SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft, ou inspection d'aéronefs étrangers sur l'aire de trafic). A cela se sont ajoutées dans le même contexte 300 tournées de contrôle par les autorités aéroportuaires suisses. Dans l'ensemble, le nombre des inspections SAFA a augmenté de 142, soit 36 pour cent, par rapport à 2006.

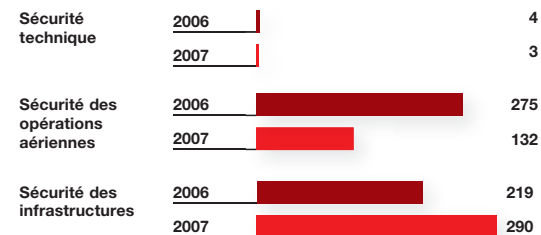
Répartition des audits et des inspections par divisions de sécurité en 2007



Audits

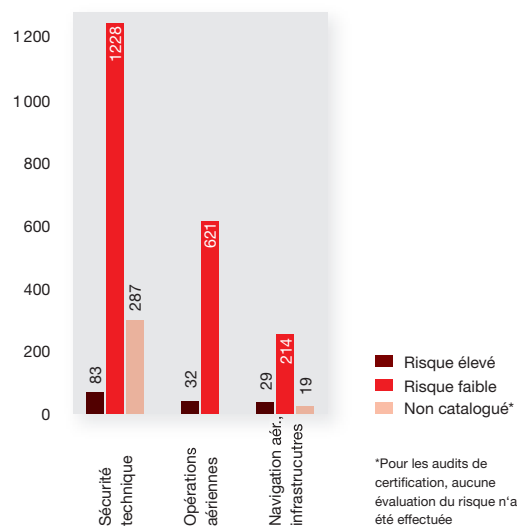


Inspections (sans SAFA)



Total 2007
Audits: 430
Inspections: 425
Total: 855

Nombre de constatations par secteur et évaluation pour 2007



Sécurité technique

Dans l'année sous revue 2007, les inspecteurs de la division Sécurité technique ont procédé au total à 285 audits et inspections (2006: 213). Ces chiffres incluent également les audits de certification, mais pas les inspections SAFA. Par rapport à 2006, le nombre de constatations déclarées a augmenté forfaitairement de 83 pour cent, alors que la part des cas affectés d'un risque élevé a légèrement régressé (de 6 à 5 pour cent). La catégorie «documents d'entretien manquants, lacunaires ou non contrôlés» a continué à représenter, avec 31 pour cent, la plus grande part des constatations (2006: 26 pour cent). 16 pour cent (14 pour

cent) relevaient du «contrôle interne de la qualité insuffisant». Les cas de «non-conformité ou non-respect des dispositions et des procédures» sont arrivés en troisième place des anomalies avec 15 pour cent (14 pour cent). La proportion de cas présentant un risque élevé était particulièrement faible (2007: 2 pour cent, 2006: 4 pour cent), et nettement inférieure à la moyenne générale de 5 pour cent.

En quatrième lieu venaient les cas de «non-respect des prescriptions de formation ou absence d'attestations de formation» (2007: 13 pour cent, 2006: 11 pour cent). Dans cette catégorie, les anomalies présentant un risque élevé ont sensiblement augmenté, de 0 à 4 pour cent. Les «outillage ou appareillage défectueux et/ou non contrôlés» représentaient encore 8,5 pour cent (12 pour cent) du total des constatations déclarées en 2007 dans le domaine de la sécurité technique. La proportion de cas présentant un risque élevé était ici de 7,5 pour cent, soit nettement au-dessus de la moyenne de 5 pour cent. En queue de liste, le «stockage et marquage du matériel défectueux» enregistrait par rapport à 2006 une nette diminution des anomalies, ce qui explique que cette catégorie ne soit plus indiquée dans le graphique.

Une analyse approfondie montre que plus de 90 pour cent des constatations dans le domaine de la sécurité technique s'expliquent par des défauts

d'organisation dans les entreprises, par exemple gestion des ressources, climat d'organisation ou procédures organisationnelles.

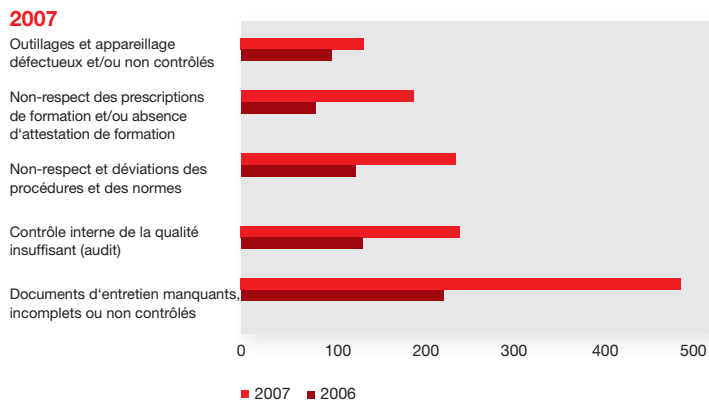
Sécurité des opérations aériennes

En 2007, la division de la sécurité des opérations aériennes a procédé au total à 123 audits et 132 inspections (sans SAFA). Cela signifie une augmentation de l'activité d'audits de 41 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre des inspections, en revanche, est passé de 275 en 2006 à 132. L'accent mis sur les audits a permis à l'OFAC d'obtenir un aperçu plus systématique et approfondi des opérations aériennes, puisque les audits contiennent une approche plus large et plus exhaustive que les inspections qui se contentent d'analyser une situation ponctuelle.

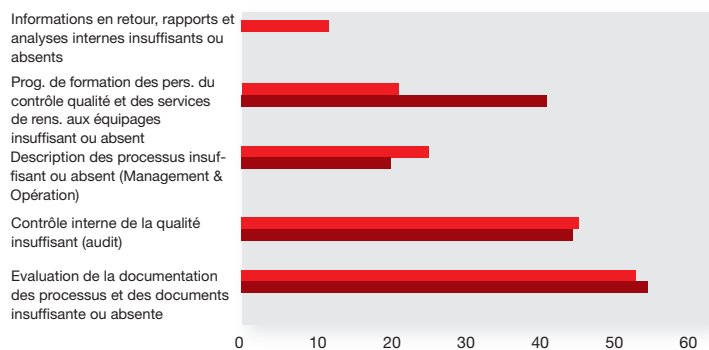
En 2007, les inspecteurs de la division de la sécurité des opérations aériennes ont mis à jour au total 653 anomalies. 4,9 pour cent des cas présentaient un risque élevé, ce qui représente une forte réduction par rapport à 2006 où ce chiffre était encore de 7,4 pour cent. Les constatations les plus fréquentes ont porté sur les points suivants:

- Révision et gestion des documents;
- Planification, étendue et réalisation des audits internes et des inspections;
- Description ou absence de processus d'exploitation.

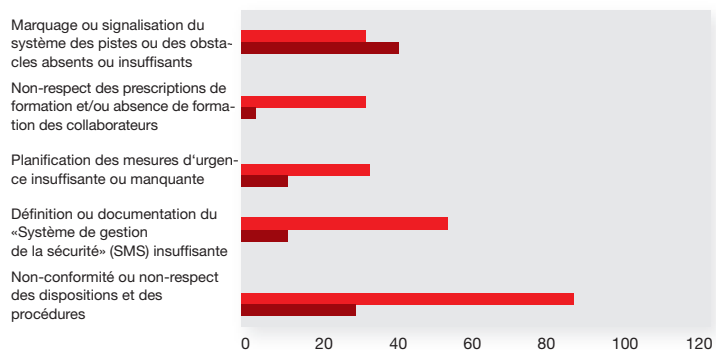
Technique aéronautique – nombre et importance des incidents en 2007



Opérations aériennes – nombre et importance des incidents en 2007



Sécurité aérienne et aéroports – nombre des constatations en 2007



- Programmes de formation systématiques, formation des équipages navigants et des responsables de la qualité;
- Informations en retour et comptes-rendus internes.

La plupart des problèmes étaient dus à la même cause: l'évolution actuelle de l'économie et la croissance qu'elle entraîne provoquent une forte demande de personnel de direction qualifié dans l'aviation. Comme l'offre est rare sur le marché, la concurrence entre les compagnies provoque des débauchages plus fréquents qu'en moyenne et donc une fluctuation correspondante au niveau du management. En conséquence, l'OFAC est particulièrement sollicité comme autorité de surveillance. L'office met d'ailleurs particulièrement l'accent sur ces processus dans sa surveillance.

Sécurité des infrastructures

En 2007, la division Sécurité des infrastructures a réalisé au total 25 audits et 290 inspections, soit une augmentation de 34 pour cent par rapport à l'année précédente. Les inspecteurs ont eu à déclarer un total de 262 constatations. Les équipes d'audit ont recensé 207 constatations, tandis que les inspections en faisaient apparaître 55 autres. Environ 11 pour cent des anomalies étaient affectées d'un risque élevé, les autres relevaient de la catégorie «risque faible».

Pour la navigation aérienne, l'OFAC a réalisé 19 audits. Ceux-ci, qui visaient principalement à vérifier la conformité des opérations avec les normes internationales ou européennes, ont fait apparaître 40 constatations. 32 inspections ont également porté sur la navigation aérienne ainsi que sur les manifestations aériennes publiques. Les inspecteurs ont relevé à cet égard 20 constatations. Les experts de l'OFAC n'ont repéré aucune cause systémique lors de leurs tournées de contrôle.

Sur les aéroports, l'OFAC a réalisé 3 audits et 38 inspections, qui ont fait apparaître au total 184 anomalies. Les 3 audits ont été effectués en liaison avec la certification des organisations de sécurité des aéroports conformément aux normes de l'OACI. Les constatations étaient de diverses natures et portaient entre autres sur le système de gestion de la sécurité, sur l'avitaillement ainsi que sur le sauvetage de personnes et la lutte contre l'incendie. Pour les inspections, l'accent a été mis en 2007 sur les exercices d'urgence, le marquage des obstacles et le balisage lumineux. Les inspections ont donné lieu aux constatations suivantes:

- Disponibilité des sapeurs-pompiers insuffisante par rapport aux normes internationales;
- Marquage ou balisage manquants ou inadéquats;

- Installations d'avitaillement non-conformes aux directives.

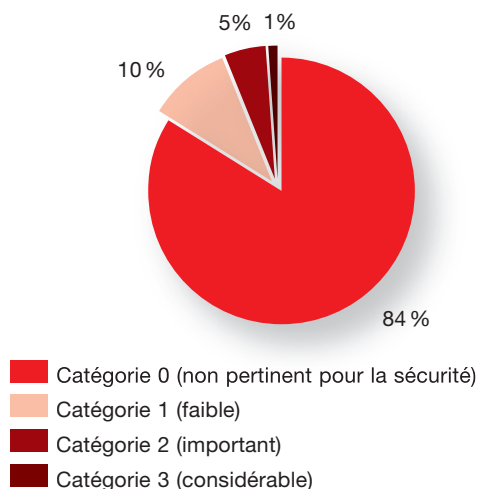
Enfin, dans le domaine des mesures de sûreté (security), les agents de l'OFAC ont réalisé l'an passé 3 audits et 220 inspections, ce qui correspond à une augmentation de quelque 27 pour cent par rapport à l'année précédente. Ces chiffres font clairement ressortir l'importance que l'OFAC accorde à l'efficacité des mesures de protection contre les attaques criminelles. Afin de ne pas nuire à l'efficacité des mesures de sûreté, l'OFAC ne livre aucun renseignement sur le nombre et la nature des constatations relevées dans ce domaine.

SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft)

Dans tous les pays de l'UE et dans divers Etats associés à cette zone (dont la Suisse), les autorités de surveillance procèdent à des contrôles par échantillons sur les aéronefs étrangers. Ces contrôles SAFA sont régis par des critères uniformes portant sur la réalisation et les comptes-rendus des résultats. Actuellement, 40 Etats adhèrent au programme SAFA.

L'ensemble des comptes-rendus fait l'objet d'un archivage centralisé dans une banque de données informatisée de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA). Lorsque des irrégularités entravant la sécurité touchent un aéronef ou une compagnie aérienne, les Etats membres et la

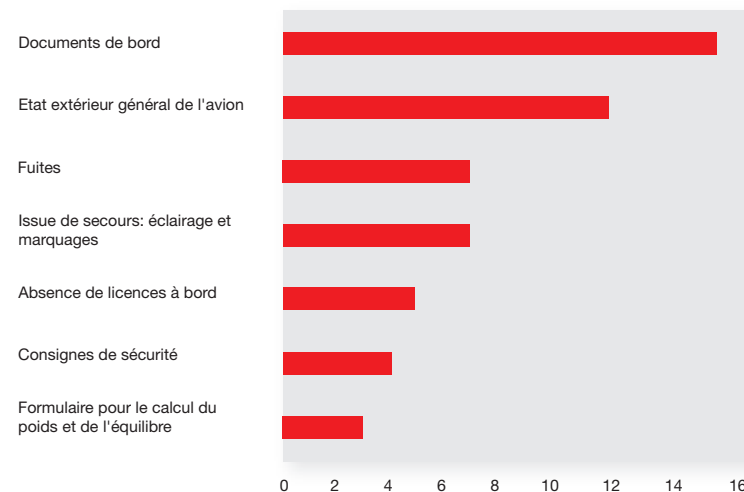
Constatations portant sur les aéronefs étrangers en Suisse



Commission européenne reçoivent une notification sur la base de laquelle des mesures sont prises au niveau central à l'encontre de la compagnie concernée. En fonction de la gravité des constatations, les compagnies sont tenues de réparer les irrégularités dans un délai donné sous peine d'être inscrites sur une liste noire qui leur inflige une interdiction de vol en Europe.

Pendant l'année sous revue, l'OFAC a procédé au total à 236 contrôles SAFA en Suisse, soit 10 pour cent de plus qu'en 2006. En revanche, les constatations pertinentes pour la sécurité ont diminué de 13 pour cent pour se fixer à 91 (2006: 105). 94 pour cent des constatations correspon-

Constatations les plus fréquentes lors des contrôles SAFA



daient à un risque faible, 6 pour cent à un risque élevé. En complément, les autorités aéroportuaires ont procédé à 300 contrôles, portant principalement sur des aspects administratifs. Globalement, les aéronefs étrangers en Suisse ont ainsi été contrôlés 536 fois en 2007, ce qui représente environ 10 contrôles par semaine.